



ACTIVITÉS SPORTIVES ENFANT

Fiche d'inscription

Année scolaire 2026-2027

Plateforme des Familles
Activités sportives
04 76 76 38 38 (8h-14h)

À DÉPOSER DANS UNE MAISON DES HABITANTS

Un accusé de réception vous sera remis, mais ce document ne valide pas votre inscription.
Vous recevrez une confirmation ultérieurement.

Réservé à l'administration

Code famille:

Date & lieu de dépôt :

Date de saisie :

L'enfant

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : | | | | | | | | | | Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin

Nom et prénom du responsable légal : _____ Lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : | | | | | Ville : _____

Téléphone portable : | | | | | | | | | | Téléphone fixe : | | | | | | | | | |

Courriel : _____ @ _____

Autres numéros en cas d'urgence : | | | | | | | | | | Nom : _____
| | | | | | | | | | Nom : _____

Documents à fournir

1 - La fiche d'inscription signée

2 - Justificatif de ressources (à joindre si non déjà fourni dans l'année en cours)

Allocataire CAF/MSA	Non allocataire CAF	Aucun justificatif
☐ J'autorise la ville à récupérer mon quotient familial automatiquement. Mon numéro d'allocataire : _____	☐ Je joins l'avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024 pour les factures de septembre à décembre 2026 ainsi que l'avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025 pour les factures de janvier à juillet 2027.	J'accepte de payer le tarif maximum .

3 - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois + justificatif d'identité si il s'agit d'une première inscription auprès de la plateforme des familles

Article 441-7 du Code Pénal "Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, 2° De falsifier une attestation ou un certificat original sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui"

Choix de l'activité annuelle et/ou modules

Les demandes d'inscriptions sont étudiées en fonction des places disponibles. L'inscription est validée par la réception d'une confirmation d'inscription, à présenter lors de l'activité.

Les inscriptions sont limitées à une activité annuelle par enfant, à l'exception de l'escalade Parent-Enfant, et sont cumulables avec un module. Un enfant ne peut s'inscrire qu'à un seul module aquatique par année. Les modules Ski et VTC peuvent être cumulés.

	Jour + activité	Code + horaire	Lieu
ACTIVITÉ 1			
MODULE			
MODULE			
MODULE			

Je soussigné(e) _____ responsable légal de l'enfant, déclare avoir pris connaissance des éléments ci-dessus et certifie l'exactitude des informations fournies.

Je m'engage à régler les factures émises pour les activités retenues et à transmettre toute modification de situation au service concerné dans les plus brefs délais. J'atteste avoir souscrit une assurance responsabilité extrascolaire pour mon enfant.

J'autorise le cas échéant, le responsable de l'activité à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter, ainsi que les modalités de radiation.

Pour les mineurs, en cas de demande pour un **départ seul**, une décharge de responsabilité devra être demandée à l'encadrant, au moment de l'arrivée à l'activité.

Date : | | | | | | | | | | Signature :

Protection des données personnelles : la Ville de Grenoble vous informe que les données personnelles recueillies pour l'inscription aux activités sportives sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service Plateforme Famille, responsable du traitement administratif des données. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement pour motif légitime (kiosque@grenoble.fr ou dpo@grenoble.fr).

Informations

Il vous appartient également de vérifier auprès de votre médecin que votre enfant est apte (**certificat de non contre-indication**) à pratiquer les activités sportives auxquelles vous souhaitez qu'il participe et de nous signaler, lors de l'inscription, tout élément médical particulier.

L'organisateur (Ville de Grenoble) se réserve le droit d'imposer la production d'un certificat médical en cours de validité (datant de moins de 3 mois) préalablement à toute participation.

Inscriptions et radiations

Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année sous réserve de places disponibles et jusqu'au 9 avril 2027.

Toute demande de radiation devra être faite en ligne sur votre Portail Famille ou par mail à l'adresse kiosque@grenoble.fr.

Pas de radiation par téléphone.

Les radiations sont acceptées jusqu'au **27 septembre 2026 inclus** pour une inscription annuelle. Pour le module 2, uniquement jusqu'au **29 janvier 2027 inclus**. Les motifs de radiation après ces dates sont les suivants, sous réserve de fournir un justificatif : Déménagement en dehors de la métropole grenobloise - Reprise d'emploi avec incompatibilité des horaires de l'activité - Contre indication médicale d'au moins 5 semaines.

Pour les activités au module (natation, VTC, Ski) la radiation est possible jusqu'à la veille de la première séance. Les certificats médicaux sont pris en compte s'ils nécessitent un arrêt minimum de 5 semaines afin d'établir une déduction.

Tarifs

Saison 2026-2027 : les tarifs sont établis à la séance, le montant de votre facture sera votre tarif multiplié par le nombre de séances organisées par la ville – en cas d'annulation du fait de l'organisateur, la séance sera déduite de votre facture.

Les tarifs ont été fixés par délibération n°43 192 du Conseil Municipal du 29 juin 2026. Les montants sont établis selon votre situation:

- **Grenoblois**, les tarifs sont indexés en fonction de vos justificatifs de ressources (Quotient Familial CAF/MSA ou à défaut avis d'imposition)
- **Non Grenoblois**, tarif majoré de 50% par rapport au tarif grenoblois

Un simulateur est disponible sur le portail famille via ce lien : <https://www.grenoble.fr/1376-simulateur-de-tarifs-des-activites-sportives.htm>

Contacts

Vous vous inscrivez à des activités organisées par la Ville de Grenoble. Votre interlocuteur pour tout ce qui concerne les inscriptions, annulations, facturations ou modifications est :

Service Plateforme des familles : 04 76 76 38 38 (8h-14h) ou via votre portail famille <https://portailfamille.grenoble.fr>

Pour retirer ou déposer votre dossier :

Secteur 1 : MAISON DES HABITANTS CHORIER BERRIAT – 10 rue Henry le Châtelier
Secteur 2 : MAISON DES HABITANTS CENTRE-VILLE – 2 rue du Vieux Temple
Secteur 2 : MAISON DES HABITANTS BOIS D'ARTAS – 3 rue Augereau
Secteur 3 : MAISON DES HABITANTS ANATOLE FRANCE - 68 bis rue Anatole-France
Secteur 4 : MAISON DES HABITANTS CAPUCHE - 58 rue de Stalingrad
Secteur 5 : MAISON DES HABITANTS ABBAYE - 1 Place de la Commune de 1871
Secteur 5 : MAISON DES HABITANTS TESSEIRE-MALHERBE – 110 Avenue Jean Perrot
Secteur 6 : MAISON DES HABITANTS DU PATIO - 97 galerie de l'Arlequin
Secteur 6 : MAISON DES HABITANTS PREMOL - 7 rue Henri Duhamel
Secteur 6 : MAISON DES HABITANTS DES BALADINS – 31 place des Géants

Pour plus d'informations : [Inscrivez-vous aux activités sportives de la Ville - Grenoble.fr](https://www.grenoble.fr/1376-simulateur-de-tarifs-des-activites-sportives.htm)